



*Concours d'accès en deuxième année
Programme Grande Ecole
Session de juillet 2011
Epreuve de Comptabilité Générale
Durée : 1 heure 30*

Partie I : Répondez en cochant la réponse juste ou en remplissant la case indiquée.

Q1- Les appréciations (augmentation de valeurs) des immobilisations ne sont pas comptabilisées en résultat en vertu du :

- Principe du coût historique
- Principe de prudence
- Principe de spécialisation des exercices.

Q2- Disposant des éléments ci-après, quel est le montant de la rubrique financement permanent :

(Capital social, 3.770.000 Dhs), (frais de constitution, 45.000 Dhs)
(Réserve légale, 2.229.000 Dhs), (Réserves facultatives 1.250.400 Dhs),
(Emprunts auprès des établissements de crédit 463.800 Dhs), (Subvention d'investissement 357.000 Dhs), (Provisions durable pour impôts 152.000 Dhs), (fournisseurs d'immobilisations 775.400 Dhs), (autres fournisseurs et comptes rattachés 670.400 Dhs), (Résultat net en instance d'affectation solde créditeur 546.400 Dhs), (Associés- dividendes à payer 670.500 Dhs)

- 9.008.600 Dhs
- 9.554.000 Dhs
- 9.599.000 Dhs
- 10.269.500 Dhs

Q3- Les titres de participation sont :

- Des titres durables acquis dans un but stratégique
- Des obligations à + 1 an

Des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance

Q4- Un escompte est :

- Une réduction financière accordée pour règlement anticipé
- Une réduction accordée pour non conformité de la livraison par rapport à la commande
- Une réduction commerciale accordée aux clients les plus fidèles

Q 5- Une vente s'enregistre à partir :

- Du bon de commande reçu d'un client
- Du bon de livraison signé par le client
- Du double de la facture adressée au client

Q6- Subvention accordée régulièrement à l'entreprise est une :

- Subvention d'investissement
- Subvention d'exploitation
- Subvention d'équilibre

Q7- La facturation des prestations suivantes est enregistrée dans quel compte :
Ventes de produits finis, Travaux, Prestations de services ou ventes de marchandises :

Prestation	Compte
Facturation de la rénovation d'une toiture	
Vente en gros d'anoraks pour un fabricant	
Vente d'ordinateurs et de logiciels pour un revendeur	

Q8- Le 01/01/N, achat d'un camion pour un montant de 240.000 DH TTC payé à hauteur de 9.500 DH par espèces, le reste par chèque bancaire. Ce camion est cédé le 30 juin N pour un prix de 195.000 DH payé intégralement par chèque bancaire. La durée d'amortissement du camion est de 5 ans, sa valeur nette d'amortissement sera de :

- 180.000 Dhs
- 200.000 Dhs
- 240.000 Dhs

Q9- L'entreprise reçoit par virement bancaire le remboursement d'un prêt qu'elle a accordé à un employé il y a 2 ans. Quel compte doit-elle utiliser :

- Intérêts des emprunts et dettes
- Intérêts et produits assimilés
- Prêt au personnel

Q10- L'entreprise reçoit par virement bancaire des intérêts relatifs aux obligations (sur 15 ans) achetées depuis 2 ans. Quel compte doit-on utiliser pour enregistrer cette opération :

- Obligations
- Emprunts obligataires
- Intérêts et produits assimilés.

Q11- Une entreprise a accordé à titre exceptionnel un don de fournitures scolaires à une association. Ce don sera enregistré au niveau :

- Des charges d'exploitation
- Des charges financières
- Des charges non courantes

Q12- La société a contracté le 01/07/N un emprunt de 800.000 DH au taux de 10%. Les remboursements se feront en 5 remboursements en capital annuels égaux, le premier ayant lieu le 01/07/N+1. Les intérêts de l'emprunt seront versés aux mêmes dates que les remboursements. Les intérêts courus non échus à constater au 31/12/N seront de :

- 20.000 DH
- 30.000 DH
- 40.000 DH
- 50.000 DH

Q13- De la balance au 31/12/N de l'entreprise TASSI EXPORT, on extrait les renseignements suivants :

Noms	Créances TTC (TVA 20%)	% de Prov. N-1	Règlement courant N	Observations au 31/12/N
G	6.000	40	-	Insolvable
H	4.800	60	960	On pense perdre 80% du solde
I	3.000	20	1.200	On pense récupérer 60% du solde

On note également au 31/12/N que le client K est en difficulté financière. Sa créance est totalement irrécouvrable. Il nous doit 4.200 Dhs TTC.

Remplir le tableau selon la situation de chaque client au 31/12/N ?

Noms	Pertes Certaines	Dotations de l'exercice N	Reprises de l'exercice N
G			
H			
I			
K			

Q14- A l'inventaire au 31/12/N, l'entreprise INVEST vous présente l'extrait de sa balance relatif aux titres et valeurs de placement :

3500	Titres et valeurs de placement	79.500	
3950	Provisions pour dépréciation des TVP		2.175

L'état des titres est le suivant au 31/12/N

Titres	Quantités	Prix Unitaires	Cours au 31/12/N	
A	30	1.050	1.100	600
B	50	800	760	-
C	20	400	510	700

- Remplir le tableau selon la situation de chaque titre au 31/12/N ?

Titres	Dotations	Reprises
A		
B		
C		

Q15- Les données relatives aux stocks des marchandises sont citées ci-dessous :

Stock initial de 25 000 DH a été provisionné à hauteur de 5 000 DH.

L'opération d'inventaire physique au 31/12/N a permis d'identifier :

- Lot 1 d'un montant de 3 000 DH : lot de périmé et sans valeur marchande ;
- Lot 2 d'un montant de 5 000 DH : ce lot comporte des produits défectueux dont la valeur de revente est nulle.

Ainsi, il y a lieu de comptabiliser au 31/12/N :

- Une provision pour dépréciation de stocks de 8.000 DH
- Une reprise sur provision de stock de 5.000 DH
- Les deux à la fois (a et b)
- Aucune écriture

Partie II : Exercice

La société MADI a effectué les opérations suivantes :

02/01 : MADI achète au fournisseur HOUCINE à crédit des matières premières, Net à Payer : 9.405 Dhs, Remise : 5%, TVA 20%, transport : 250 Dhs, TVA/Port : 14%. Facture n° 00712.

04/01 : MADI règle la facture n° 00712 comme suit :

- Il tire à l'ordre de HOUCINE l'effet de commerce n°112 à échéance fin Mars d'un montant de 4.000 Dhs.
- Il lui endosse la LC n°90 d'un montant de 2.000 Dhs à échéance le 28/01/2010.
- Il règle le reliquat par chèque bancaire n°A1350.

14/01 : MADI remet à la banque :

- LC n°100 pour encaissement, montant : 4.500 Dhs et à échéance le 17/01.
- LC n°200 pour escompte, montant : 9.000 Dhs et à échéance le 05/03.

18/01 : Reçu de la banque :

- Avis de crédit relatif à l'encaissement de la LC n°100, commission : 20 Dhs, TVA : 10%.
- Le bordereau d'escompte lié à la LC n°200 comportant les éléments suivants : Commission : 20 Dhs, TVA : 10%, taux d'escompte : 12%.

20/01 : Le client MAJID demande le report de la traite n°80 d'un montant de 7.000 Dhs et tire, en échange, une autre traite n°124 d'un montant de 7.144 Dhs. La différence entre les deux traites correspond aux intérêts de retard TTC.

24/01 : La banque informe MADI que la traite n°54, déjà escomptée, est retournée impayée. Sur l'avis de débit figure les frais de retour de 33 Dhs TTC (TVA : 10%).

Travail à faire : Enregistrer les opérations ci-dessus au journal de l'entreprise.